

TABLE DES AIPN - DELEGATIONS DU DIRECTEUR GENERAL DE LA DG ADMIN

version définitive (annexée à la décision du Directeur Général du 21 décembre 2001)

(mise en vigueur au 1er janvier 2002)

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

I. POURVOI DES EMPLOIS VACANTS.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Avis de vacance. Fixation du niveau.	4 alinéa 2	A/5 et en partie décentralisé (D/3)	A3 (2)	A4-5 CCU						
Décision de publication		décentralisé (D/3)		A2 (3) - A4-5 CCU A3						A4-8-B-C-D
2. Procédure de pourvoi d'une vacance - examen de la possibilité de promotion (7)	29 § 1 a	A/4+A/5+L/1+ en partie décent.(D/3)	A3* - B	A3** (3)	C - D		C - D			
- mutation entre DG (sur demande)	29 § 1 a	A/4+A/5+L/1		(6)A3(3)-A4-5 CCU						A4-8-B-C-D (4)
- mutation à l'intérieur d'une DG (sur demande)	29 § 1 a	décentralisé (D/3)		A3(3)-4-5 CCU (5)						A4-8-B-C-D
- mutation entre DG (réaffectation dans l'intérêt du service)	7 § 1	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU							A4-8 - B-C-D
- mutation à l'intérieur d'une DG (réaffectation dans l'int. du service)	7 § 1	décentralisé (D/3)		A2 - A3-4-5 CCU						A4-8-B-C-D
- examen de la possibilité de concours interne	29 § 1 b	A4/A5	A3-4-5 CCU							A4-8-B-C-D
arrêt de l'avis de concours INTERNE	Ann. III. art. 1	A/2	A3-8 - B - C - D							
- examen de la possibilité de transfert	29 § 1 c	A/4+A/5+L/1					A3-4-5 CCU			A4-8-B-C-D
- concours général	29 § 1	A/4+A/5+L/1	A3-8 - B - C - D							
arrêt de l'avis de concours GENERAL	Ann. III. art. 1	A/2	A3-8 - B - C - D							
3. Concours :										
- Concours internes : arrêt de l'avis de concours	29 § 1	A/2	A3-8 - B - C - D							
- Concours général : arrêt de l'avis de concours	29 § 1	A/2	A3-8 - B - C - D							
- Concours interinstitutionnel. Arrêt de l'avis (1)	Ann. III. art. 1	A/2	A3-8 - B - C - D							
4. Nomination suite à un concours ou à un premier emploi	30 alinéa 2, art.7§1	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU							A4-8-B-C-D
5. Arrêt du formulaire de candidature	Ann. III . art. 2	A/2								A - B - C - D
6. Nomination du président et des membres du jury	Ann. III . art. 3	A/2								A - B - C - D
En cas de concours interinstitutionnel :										
- Si la Commission est "Chef de file"		A/2	A				B - C - D			
- Si la Commission n'est pas "chef de file"		A/2	A				B - C - D			
7. Arrêt des listes des candidats	Ann. III . art. 4	A/2								A - B - C - D
8. Procédure de recrutement autre que celle du concours	29 § 2	A/4+A/5+L/1	A3 - 8 - B - C - D							

A3 - 4 - 5 CCU : Chefs d'unités et Conseillers

A3* Deuxième filière

A3** Après avis de vacance

(*) : Dans le domaine de leurs compétences respectives.

(1) Si la Commission est chef de file (quand la Commission n'est pas chef de file, l'autre institution est AIPN déléguée)

(2) DG ADMIN sur demande du Directeur général concerné

(3) Procédure simplifiée.

(4) Après publication d'un avis de vacance.

(5) Si, suite à l'intervention du rapporteur, le poste est soumis au CCN : procédure simplifiée

(6) AIPN = DG arrivée

(7) La signature des actes est déléguée au directeur chargé du personnel à Luxembourg pour le personnel de catégories B, C et D qui y est affecté et au directeur du personnel à Bruxelles pour le reste du personnel .

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

II. RECRUTEMENT.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat-Membre.	28 a)	A/4+A/5+L/1	A4-8 - B-C-D(2)							
2. Détermination du grade et de l'échelon	31 + 32 ; 98	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU A4-A8 (1)		B (1)		B (1)		A4-8 - B-C-D	
3. Visite médicale d'embauche; composition de la Commission médicale.	33	A/4+A5+L/1							A - B - C - D	
4. Stage										
- prolongation	34 § 1	A/4+A5+L/1	A3-4-5 CCU		A4-A8		A4-A8		B-C-D	
- titularisation	34 § 1	A/4+A5+L/1	A3-4-5 CCU						A4-8 - B-C-D	
5. Suspension du bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou décès.	Ann. VIII . art. 1	A/4+A/5+L/1							A - B - C - D	
6. Réintégration du fonctionnaire ne remplissant plus les conditions pour bénéficier de la pension d'invalidité.	Ann. VIII. art. 14 al. 2	A/1					A3-4-5 CCU		A 4-8 - B-C-D	

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

A3-4-5 CCU = Conseillers et chefs d'unité

(1) En cas d'application de l'article 31.2 du statut.

(2) Le terme A4-8 recouvre ici le personnel de ces grades, hormis les Chefs d'unités et conseillers. Pour les A3-4-5 CCU : se référer au tableau AIPN-Commission.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

III. DEROULEMENT DE CARRIERE (voir suite)

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Intérim.	7 § 2	A/4 + A/5	A3-4-5 CCU (1)					A4-8 - B-C-D		
2. Promotion : - établissement des listes. - établissement des actes	45 § 1	A/6+A/5 A/6+A/5+L/1	A3-8		B - C - D			B - C - D		A-B-C-D
3. Passage à la catégorie supérieure.	45 § 2	A/4 + L/1								B vers A C vers B D vers C
4. Passage à autre cadre. (décloisonnement)	45 § 3	A/4+A/5+L/1+ en partie décentralisé (D/3)		A3-4-5 CCU (1) (3)						A4 - 8
5. Détachement dans l'intérêt du service. (4)	37 § a; 38	A/4+A5+L/1	A3-4-5 CCU		A4-A8			A4-A8		B-C-D
Pour mémoire : pour un détachement auprès d'un Membre de la Commission = prière de se référer au tableau AIPN-niveau Commission										
6. Détachement sur demande : - Octroi, prolongation	37 § b; 39	décentralisé (2) (D/3)						A3-4-5 CCU		A4-8 - B-C-D
- Réintégration	39 e	A/1+A/5+L/1	A3-4-5 CCU							A4-8 - B-C-D
7. Congé de convenance personnelle : - octroi, prolongation	40	décentralisé (D/3)						A3-A4-A5 CCU		A4-8 - B-C-D
- réintégration.		A/1	A3-4-5 CCU							A4-8-B-C-D
- acquisition des droits à pension	40, 83	A/1								A-B-C-D
8. Disponibilité.	41	A/4 et A/5	Pour mémoire: ce pouvoir est exercé par le Membre de la Commission chargé du personnel et de l'administration							
9. Congé pour services militaires.	42 alinéa 1	décentralisé (D/3, L/1)								A-B-C-D

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

A3 - 4 - 5 CCU: Chefs d'unité et conseillers.

(1) Procédure simplifiée, sauf réaffectation interne à la DG.

(2) La DG ADMIN mettra à la disposition des AIPN la liste des instances vers lesquelles on peut détacher.(unité B2)

(3) Après publication de vacance.

(4) Concernant la mise à disposition de fonctionnaire selon la décision du 5 janvier 1995, les pouvoirs AIPN sont du ressort du Directeur général de la DG ADMIN.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

III. DEROULEMENT DE CARRIERE (suite).

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
10. Classement dans une catégorie/un grade inférieur pour insuffisance professionnelle.	51	B/9	A3-8 - B - C - D (1)							
11. Avancement d'échelon supplémentaire pour mérites exceptionnels.	97 § 1								B - C - D	
12. Retard à l'avancement d'échelon.	97 § 2								B - C - D	
13. Dérogation aux conditions de délais (minimum d'ancienneté) prévus à l'article 45§1.	98 alinéa 3								B - C - D	

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

(1) Ces pouvoirs sont exercés conjointement par le Directeur général du Personnel et de l'Administration, le Directeur général dont relève le fonctionnaire ou agent temporaire concerné et un troisième Directeur général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeur généraux.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

IV. CESSATION DEFINITIVE DE FONCTIONS.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Licenciement en fin ou en cours de stage.	34 § 2	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU		A4-8-B -C-D (1)		A4-8-B -C-D (1)			
2. Démission sur demande.	48	A/1							A3-4-5 CCU A4-8 - B-C-D	
3. Démission d'office.	49	(****)	A3-4-5 CCU A4-8 (1)		B - C - D		B - C - D			
4. Retrait d'emploi dans l'intérêt du service.	50	A/5	Pour mémoire: ce pouvoir est exercé par la Commission.							
5. Licenciement pour insuffisance professionnelle.	51	B/9	A3-8 - B-C-D (2)							
6. Invalidité.	53	B/3 + L/1							A-B-C-D	
7. Honorariat.	54	A/5	Ce pouvoir est délégué au Membre de la Commission chargé du personnel et de l'administration.(3)							

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

(1) Pour les A4-8, ces pouvoirs sont exercés après consultation du membre chargé des questions de personnel et d'administration.

(2) Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur général du Personnel et de l'Administration, le Directeur général dont relève le fonctionnaire ou agent temporaire concerné et un troisième Directeur général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs généraux.

(3) Après information du Directeur Général concerné, du Secrétaire Général et du CCN

(****) Pour l'art. 49 :

- art. 28a) et 13 : attribution B/9

- art. 39, 40 : attribution A/1 + L/1

- Ann. VIII. art. 14 alinéa 2 : attribution A/1 + L/1

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

V. DROITS ET OBLIGATIONS.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)		
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	
1. Autorisation d'accepter une rémunération.	11 alinéa 2	B/3 + L/1 et en partie décentralisé (D/3, L/1)	A1-3 (1)				A4-8 - B-C-D		A4-8-B-C-D		
2. - Autorisation d'accepter une distinction, faveur, don	11 alinéa 2	décentralisé (D/3, L/1)		A1 - 3 (1)			A4-8 - B-C-D		A4-8-B-C-D		
- Autorisation d'accepter une décoration		B/3	A1-3 (1)							A4-8 - B-C-D	
3. Autorisation d'exercer une activité extérieure ou de remplir un mandat non électif.	12 alinéa 3	B/3 + L/1 et en partie décentralisé (D/3, L/1)	A1-3 (1)				A4-8 - B-C-D		A4-8-B-C-D		
4. Appréciation de l'activité lucrative du conjoint.	13	B/3 + L/1	A1-3 (1)			A4-8-B-C-D		A4-8-B-C-D			
5. Appréciation de l'intérêt personnel.	14	B/3 + L/1	A1-3 (1)			A4-8-B-C-D		A4-8-B-C-D			
6. Appréciation de la situation du fonctionnaire candidat ou élu à des fonctions publiques.	15 alinéa 1 et 2	B/3 + L/1	A1-3 (1)			A4-8-B-C-D		A4-8-B-C-D			
7. Interdiction d'accepter certaines fonctions après cessation de fonction.	16	B/6	A1-3 (1)					A4-8-B-C-D			
8. Autorisation pour la publication des textes	17 alinéa 2	décentralisé		A1 - A2 (1)			A3-8-B-C-D (2)		A3-8-B-C-D (2)		
9. Autorisation de témoigner en justice.	19 alinéa 1	B/3+B/6+L/1								A - B - C - D	
10. Observation des privilèges et immunités.	23 alinéa 2	B/3 + L/1								A - B - C - D	
11. Laisser-passer sur décision spéciale.	23 alinéa 3	B/3 + L/1								A - B - C - D	
12. Autorisation pour la publication ou la communication publique d'un texte CEEA.	94 alinéa 2	décentralisé		A1 - A2 (1)			A3-8--B-C-D (2)		A3-8--B-C-D (2)		
13. Réclamation	90 alinéa 2	B/2	A-B-C-D (3)								

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

(1) Sauf pour le Directeur général lui-même.

(2) Direction d'affectation.

(3) Exception si la décision contestée a été prise :

- au niveau du Directeur général du Personnel et de l'Administration et s'il ne l'a pas lui-même subdéléguée : l'AIPN est le Membre de la Commission chargé du Pers. et de l'Admin.

- au niveau du Membre de la Commission chargé du Personnel et de l'Administration ou la Commission : l'AIPN est la Commission

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

VI. DISCIPLINE.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Responsabilité personnelle en cas de faute grave.	22 alinéa 2	B/9	A3 - 8 - B - C - D (1)							
2. Engagement de la procédure disciplinaire et audition.	86, 87 alinéa 1+2	B/9	A3 - 8 - B - C - D							
3. Saisine du conseil de discipline.	art.87 alinéa 2 + Ann. IX. art. 1	B/9	A3 - 8 - B - C - D							
4. Audition préalable après le Conseil de discipline.	Ann. IX. art. 7 al. 3	B/9	A3 - 8 - B - C - D (1)							
5. Sanction sans ou après le conseil de discipline.	87 alinéa 1 + 2 Ann. IX. art. 7 al. 3	B/9	A3 - 8 - B - C - D (1)							
6. Réouverture en cas de faits nouveaux.	Ann. IX. art. 11	B/9	A3 - 8 - B - C - D							
7. Suspension pour faute grave.	88	B/9	A3 - 8 - B - C - D							
8. Suppression de la sanction dans le dossier.	89 alinéa 2	B/9								A3-8-B-C-D

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

(1) Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur général du Personnel et de l'Administration, le Directeur général dont relève le fonctionnaire ou agent temporaire concerné et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs généraux.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

VII. CONDITIONS DE TRAVAIL.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)		
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	
1. Fixation horaire général de travail.	55 alinéa 2	B + L/1	Pour mémoire: ce pouvoir est exercé par la Commission.								
2. Fixation horaires spéciaux de travail.	55 alinéa 2	B + L/1	A - B - C - D		A - B - C - D						
3. Activité à mi-temps.	55 bis Ann. IV bis art. 2	décentralisé (D/3)		A3-4-5 CCU				A4 - 8		B - C - D	
4. Autorisation de travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.	56 alinéa 1	décentralisé (D/3, L/1)		A3-4-5 CCU		A4 - 8		A4 - 8		B - C - D	
5. Astreintes en raison des nécessités de service ou des exigences des normes en matière de sécurité du travail.	56 ter	B/3 + B/7 + L/1							A - B - C - D		
6. Attribution des congés spéciaux individuels.	57 alinéa 2 Ann. V. art. 6	décentralisé (D/3, L/1)		A1 - A2		A3-4-5 CCU		A3-4-5 CCU		A4-8-B-C-D	
7. Attribution des congés spéciaux collectifs.	57 alinéa 2 Ann. V. art. 6	B/3 + L/1	A - B - C - D								
8. Attributions de délais de route - congé annuel.	Ann V. art. 7 alinéas 3 et 5	décentralisé (D/3, L/1)								A - B - C - D	
9. Attributions de délais de route - congé spécial.	Ann V. art. 7 alinéa 6	décentralisé (D/3, L/1)								A - B - C - D	
10. Congé d'office.	59 § 2 - 3	B/3 + L/1							A - B - C - D		
11. Visite médicale annuelle, fixation du montant maximum.	59 § 4	B/8	X								
12. Mesures en cas d'absence irrégulière.	60 alinéa 1	décentralisé (D/3, L/1)								A-B-C-D	
13. Autorisation de passer le congé de maladie dans un lieu autre que celui d'affectation.	60 alinéa 2	décentralisé (D/3, L/1)								A-B-C-D	

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

VIII. REGIME PECUNIAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX (voir suite).

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN(*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Compensation et rémunération des heures supplémentaires.	Annexe VI	décentralisé (D/3, L/1)								C - D
2. Allocations familiales.	67, 68, 81 Ann. VII. art 1 à 3	B/3 + L/1							A - B - C - D	
3. Indemnités et remboursement de frais.	69, 70 bis, 71 et Ann. VII. art. 4 à 10	B/3 + L/1							A - B - C - D	
	Ann. VII art. 11 à 13	décentralisé (.3)		A1 - A2 A-B-C-D (1)		A3-8-B-C-D (2)		A3-8-B-C-D (2)		
	Ann. VII art. 14.1 - 15	B/3 + L/1							A - B - C - D	
	Ann. VII art. 14. 2	décentralisé				A-B-C-D (3)		A-B-C-D (3)		
4. Transfert des émoluments.	Ann VII. art. 17	B/4 + L/1							A - B - C - D	
5. Indemnité - Disponibilité.	41 § 3, Ann. IV	B/6							A - B - C - D	
6. Indemnité - retrait d'emploi.	50, Ann. IV	B/6							A1 - A2	
7. Indemnité - Cessation définitive de fonctions.	47 (sauf § f + g)	B/4 + L/1							A - B - C - D	
	47 § f + g	B/6								
8. Assurance maladie.	40, 72, Ann.X. art. 24	B/5							A - B - C - D	
9. Assurance accidents.	40, 73, Ann. X. art. 25	B/5							A - B - C - D	
10. Dons ou prêts sociaux.	76	B/1 + L/4					A - B - C - D			
11. Avance sur traitements.	76	B/4 + L/1							A - B - C - D	

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

(1) Pour les missions hors Communauté.

(3) Direction d'affectation.

(2) Pour les missions à l'intérieur de l'Union.

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

VIII. REGIME PECUNIAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX (suite).

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
12. Pensions : allocation de départ, validation, transfert de droits à pension, allocations familiales.	41 § 4, 50, 68, Annexe VII 1-3 77 à 84 Ann. VIII. à l'exception de	B/6 + L/1								A - B - C - D
	78 alinéa 6 et Ann. VIII art. 1		A - B - C - D							
13. Répétition de l'indû.	85		Cette décision est prise par l'AIPN qui a pris la décision de l'octroi.							
14. Prime pour invention brevetée: - Fixation du montant	94 alinéa 4	B/3	Pour mémoire: ce pouvoir est exercé par le Membre de la Commission chargé du personnel et de l'administration en accord avec le Membre de la Commission responsable des questions de Recherche.							
- Octroi.		B/3			A - B - C - D		A - B - C - D			
15. Prime pour services exceptionnels.	99	B/3 + L/1			A - B - C - D		A - B - C - D			
16. Indemnité pour travaux pénibles.	100	B/3 + L/1								A - B - C - D
17. Compensation ou rémunération heures supp.	101	B/3 + L/1								B
18. Maintien de l'indemnité "art. 93 ancien statut CECA"	97 alinéa 4 ancien statut CECA									A - B - C - D
19. Nombre d'années de pension à bonifier.	107 102 ex statut CECA	B/6								A - B - C - D
20. Indemnités diverses	56bis	B/3 + L/1								A - B - C - D

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

IX. ORGANES PREVUS PAR LE STATUT.

OBJET	Articles du statut	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN(*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Commission paritaire. - Désignation du Président et des membres.	Ann. II. art. 2		X							
- Saisine.	9 § 4		X							
- Convocation.	Ann. II. art. 3		X							
- Fixation des délais.	10 bis		X							
2. Conseil de discipline. - Désignation du Président et du secrétaire.	Ann. II art. 5	B/2	X							
- Fixation de la liste des membres.	art. 5	B/2	X							
3. Commission d'invalidité. - Médecin désigné par l'institution.	Ann II. art. 7	B/3 + L/1	X							
- Saisine.		B/3 + L/1							A - B - C - D	
4. Comité des rapports. - Désignation des membres.	Ann. II. art. 10	A/4	X							
- Saisine.		A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU						A4-8 - B - C - D	
5. Comité du Statut. - Désignation des membres.	10	B/2	X							
- Saisine.	10	B/2	X							
- Fixation des délais.	10 bis	B/2	X							
6. Commission paritaire Commune. - Désignation du Président et des membres.	Ann. II. Art. 3 bis		X							
- Saisine.			X							
- Convocation.				X						
- Fixation des délais.				X						

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

X. AGENTS TEMPORAIRES (voir suite).

OBJET	Articles du RAA	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Décision d'engagement et conclusion du contrat et d'avenants: - AT. 2 a) et 2 d) du RAA - décision d'engagement, prolongation - conclusions du contrat et d'avenants - AT 2 b) du RAA - décision d'engagement, prolongation - conclusions du contrat et d'avenants - Décision de classement pour AT. 2 a) 2b) et 2d)	8, 10	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU						A4-8 - B - C - D	
		A/4+A/5+L/1	A3-A8		B		B		C - D	
			A3-4-5 CCU et A4-8 (3)		B (3)		B(3)		A3-8-B-C-D	
									A4-8 - B - C - D	
- AT 2 c) du RAA		A/4+A/5+L/1	Pour mémoire: ce pouvoir est délégué au : voir footnote (1)							
2. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat Membre - sauf pour les AT 2c)	12 § 2 a)	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU A4-8-B-C-D							
		A/4+A/5+L/1	Ce pouvoir est délégué au : voir footnote (2)							
3. Obligation d'effectuer un stage, prolongation de stage	14	A/4+A/5+L/1			A3-8 (4)		A3-8 (4)		A3-8 - B - C - D	
4. Droits et obligations.	11	B/3 + L/1 (sauf CCP)	Délégations identiques à celles de la Table V pour les fonctionnaires.							
5. Durée et horaire de travail heures supplémentaires, service continu, astreintes, congés (jours fériés.)	16 alinéa 1, 2	Admin/B+L/1 et partiellement décentralisé	Délégations identiques à celles de la Table VII pour les fonctionnaires.							
6. Congé de maladie: droit à rémunération.	16 alinéa 3, 4	B/4 + L/1							A - B - C - D	
7. Congés sans rémunération pour motifs personnels.	17	décentralisé (D/3, L/1)								A3-A4-8-B-C-D
8. Congés pour rappel sous les drapeaux.	18	décentralisé (D/3, L/1)								A-B-C-D
9. Indemnités de dépaysement, indemnité d'enseignement (66, 67, 69, 70, 70 bis du statut), indemnité forfaitaire (4 bis ann.VII. du statut).	20, 21	B/3 + L/1	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.							
10. Remboursement des frais exposés à l'occasion de l'entrée en fonctions, mutation, cessation de fonctions; ou exposés dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions (5-15 ann. VII. du statut)	22, 26	B/3 + L/1	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.							
11. Règlement des sommes dues (16, 17, ann. VII. statut)	27	B/4 + L/1	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.							

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

Pour rappel : A3 - 4 - 5 CCU : Agents de ces grades chefs d'unités et conseillers.

(1) Pour le Chef de Cabinet et le Chef de Cabinet adjoint : ce pouvoir est délégué au Membre de la Commission responsable des questions du personnel et de l'Administration, en accord avec le Président, lorsqu'il s'agit de détachements auprès d'un membre de la Commission. La Direction Générale éventuelle d'origine est informée.

- Pour un membre du Cabinet : ce pouvoir est délégué au Directeur général du Personnel et de l'Administration, avec information au Cabinet du Président, lorsqu'il s'agit de détachements auprès d'un membre de la Commission. La Direction Générale éventuelle d'origine est informée

- Pour les détachements d'un agent de l'OLAF, ce service doit donner son accord.

(2) Pour le Chef de Cabinet et le Chef de Cabinet adjoint : ce pouvoir est délégué au Membre de la Commission responsable des questions du personnel et de l'Administration, en accord avec le Président.

Pour un membre du Cabinet : ce pouvoir est délégué au Directeur général du Personnel et de l'Administration, avec information au Cabinet du Président.

(3) Uniquement dans le cas d'une application par analogie de l'article 31(2) du statut

(4) Uniquement dans le cas de prolongation de stage

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

X. AGENTS TEMPORAIRES (suite).

OBJET	Articles du RAA	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)		
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	
12. Couverture des risques maladie et accidents :	28 alinéa 1	B/5	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.								
- Exclusion de la couverture (art. 72 du statut)	28 alinéa 2	B/5								A - B - C - D	
- Prolongation de la couverture (art. 72 du statut)	28 alinéa 3, 4	B/5								A - B - C - D	
- Allocation mensuelle de chômage	28 bis	B/6								A - B - C - D	
13. Octroi de dons, prêts ou avances. (art. 76 statut)	30	B/1+B/4+L/1+L/4	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.								
14. Suspension des prestations et garanties en cas de décès ou d'invalidité.	31 alinéa 2	A/4 + A/5 + L/1								A - B - C - D	
15. Suspension du bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou de décès.	32	A/4+A/5+L/1								A - B - C - D	
16. Pensions, allocations de départ, validation, transfert de droits à pension	33, 40, 42 + 34, 39	B/6 (2)	Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.								
17. Répétition de l'indû.	45		Délégations identiques à celles de la Table VIII pour les fonctionnaires.								
18. Cessation de service pour invalidité.	33	B/3 + L/1								A - B - C - D	
19. Résiliation du contrat											
- AT 2 a), 2 b) du RAA	47, 48	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU		A4-8 - B - C - D		A4-8 - B - C - D				
- AT 2 c)	47, 48	Admin/A	Ce pouvoir est délégué au : voir footnote (1)								
- AT 2 d)	47, 48	A/4+A/5+L/1	A3-4-5 CCU		A4-8 - B - C - D		A4-8 - B - C - D				
20. Discipline.	49, 50	B/9	Délégations identiques à celles de la Table VI pour les fonctionnaires.								
21. Indemnités en cas de résiliation.	14, 47-50	B/6 + L/1								A - B - C - D	
22. Limitation de l'allocation de départ et de l'indemnité de réinstallation.	49 § 2, 50 § 2	B/3 + L/1	A - B - C - D								

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives

Pour rappel : A3 - 4 - 5 CCU : Agents de ces grades chefs d'unités et conseillers.

(1) Pour le Chef de Cabinet et le Chef de Cabinet adjoint : ce pouvoir est délégué au Membre de la Commission responsable des questions du personnel et de l'Administration, en accord avec le Président.

Pour un membre du Cabinet : ce pouvoir est délégué au Directeur général du Personnel et de l'Administration, avec information au Cabinet du Président .

(2) pour l'art. 42 : unité d'attribution : B/4 + L/1

TABLE DES AIPN. DELEGATIONS DU DG ADMIN

XI. AGENTS AUXILIAIRES.

OBJET	Articles du RAA	Unité d'attribution à la DG ADMIN	Directeur Général		Directeur Luxembourg (*)		Directeurs DG ADMIN (*)		Chefs d'Unités DG ADMIN (*)	
			Au titre du personnel Comm.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN	Au titre du personnel Com.	DG ADMIN
1. Décision d'engagement et conclusion du contrat et d'avenants.	53, 56	A/4 + L/1								A - B - C - D
2. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat-membre	55 § 1	A/4 + L/1	A - B - C - D							
3. Droits et obligations (art. 11-25 du statut).	54) Ces pouvoirs sont exercés pas l'autorité qui les exerce en tant qu'AIPN pour les fonctionnaires.))							
4. Durée et horaire de travail heures supplémentaires, service continu, astreintes, congés, jours fériés.	57									
5. Octroi de congé spécial.	58 alinéa 3									
6. Congé de maladie, détermination du droit à rémunération.	59	B/4+ L/1								A - B - C - D
7. Mesures en cas d'absence irrégulière.	60) Ces pouvoirs sont exercés par l'autorité qui les exerce en tant qu'AIPN pour les fonctionnaires.))))							
8. Allocations familiales, indemnité de dépaysement, indemnité forfaitaire (67, 69, Ann.VII 1, 2, 4, 4 bis du statut)	65									
9. Remboursement des frais de voyage, frais de mission indemnité de logement et de transport.	67									
10. Indemnités journalières.	69									
11. Octroi de dons, prêts ou avances (art. 76 du statut)	71									
12. Répétition de l'indû (art. 85 du statut).	27									
13. Résiliation du contrat.	74 § 2 a)	A/4+L/1								A - B - C - D
	75 § 1 + 2	A/4+L/1								A - B - C - D
	76	B/9	A - B - C - D							
	77	A/4+L/1								A - B - C - D
14 Indemnités en cas de résiliation.	75 § 2 a), d)	A/4+L/1								A - B - C - D

(*) Dans le domaine de leurs compétences respectives